Image not found or type unknown

RTT pour un cadre au forfait horaire

Par **rem**, le **04/09/2009** à **11:57**

Bonjour,

Je suis embauché en tant que cadre depuis le mois de septembre 2008 sous la convention des cadres de la metallurgie. Mon contrat est un forfait horaire. Il stipule que que je dois réaliser un total de 167heures par mois. Si je compte approximativement en faisant une moyenne du nombre d'heure hebdo. je dois réaliser un total d'un peu plus de 41 heures par semaine. Le droit français impose 35 heures par semaine ou des compensations. Suis je en droit de réclamer des RTT pour compenser mon surplus d'heure? Les RTT s'appliquent t'elles dans mon cas.

Merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés